

ANNEX C

Aimé KILOLO MUSAMBA
Avocat au barreau de Bruxelles
Avocat près la Cour d'appel de Lubumbashi

396/ 2^e ét., Avenue Louise 1050 Bruxelles (Belgium)
Tél-Fax : +32-2-521.85.20 Mobil : +32-495-48.39.39

Compte professionnel : 630-0233668-54
Compte carpa : 630-3205544-44

Bruxelles, le 22 septembre 2009

A l'Office du Procureur de la
Cour Pénale Internationale

Monsieur le Procureur,

Concerne : demande de divulgation des éléments du dossier répressif

Je vous adresse copie de la présente comme Conseil de Monsieur Jean Pierre Bemba Gombo.

Je vous prie de bien vouloir divulguer à notre équipe de Défense l'ensemble des éléments de preuve que vous détenez et qui sont relatifs à l'admissibilité de l'affaire qui nous occupe.

Je fais allusion notamment aux différents contacts et correspondances que vous avez eu personnellement ou au travers de vos services avec les autorités centrafricaines et congolaises préalablement à la saisine de la Cour Pénale Internationale.

Il s'agira aussi des procès verbaux des différentes rencontres de l'Office du Procureur avec les autorités politiques et judiciaires des deux pays dont les juridictions sont en principe compétentes pour connaître de l'affaire.

Nous souhaitons vivement prendre également connaissance des éléments que votre office considère comme étant des documents internes non susceptibles d'être communiqués à la Défense ou à la Chambre, mais qui nous semblent être plutôt des éléments importants pour les droits de la défense et particulièrement pour évoquer l'exception fondée sur l'admissibilité de l'affaire en concerne.

A défaut de réaction favorable à notre requête, notre équipe sera amenée à saisir la Chambre compétente à partir de ce mardi 29 septembre 2009.

J'adresse copie de la présente à Me Nkwebe Liriss, conseil principal dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo.

En vous remerciant pour votre meilleure collaboration.

Me Aimé Kilolo-Musamba